



AUGUSTINS DE L'ASSOMPTION

D

(VICE) PROVINCE DE _____

Photo

PRÉSENTATION AU PRESBYTERAT

- N.B.: 1. Veuillez tout écrire en majuscules.
2. Veuillez écrire noms, prénoms et postnoms tels qu'ils sont sur la Répartition des Religieux.
3. Dans tous les courriers et rapports, écrire tous les noms dans ce même ordre.

NOM : _____

PRENOMS (OU POSTNOMS) : _____

Né le _____ à _____ diocèse de _____

Date du DIACONAT : _____

Temps d'exercice du Diaconat : _____

Date prévue pour l'ordination : _____

DÉCISION

Le Supérieur général, avec le consentement de son Conseil, décide d'appeler au PRESBYTERAT (de soumettre à une nouvelle épreuve de _____ mois) le Frère _____

Fait à _____ le _____

Le Secrétaire général

Le Supérieur général

CE DOSSIER COMPORTE HUIT ÉLÉMENTS

(Voir RV 159, Ratio 169 et RC 197)

1 La lettre de demande - *Lettre écrite au Supérieur provincial, datée et signée de sa propre main par le candidat, demandant d'être admis à recevoir l'ordre du presbytérat.*

- ✓ Le candidat déclare formellement qu'il recevra l'ordre sacré spontanément et librement et qu'il se consacrera pour toujours au ministère ecclésiastique, pleinement conscient des obligations que l'ordination comporte.
- ✓ Il exprime aussi les motivations qu'il a pour demander l'ordination et pour exercer le ministère.

2 Auto-évaluation du stage diaconal - *Le candidat fait une lecture critique de sa formation pastorale et de ses expériences apostoliques pendant l'exercice du diaconat. Il s'exprime aussi sur ses désirs et ses projets personnels pour l'avenir. (Voir Ratio, pages 72-74).*

- ✓ Quels ont été les aspects positifs et négatifs pendant l'exercice de ton diaconat ? Quels ont été tes initiatives, tes découvertes, tes échecs ?
- ✓ Quels sont les points forts et les points faibles que tu reconnais en toi en vue du ministère presbytéral? Quelles sont tes qualités et tes limites pastorales ?
- ✓ Quels sont tes désirs, tes projets? Comment s'intègrent-ils dans les besoins et le projet global de la Province ?

3 Témoignages de prêtres et de laïcs connaissant le religieux (*Ratio 169*)

4 Rapport de la communauté locale (*Ratio 169 et 151*)

5 Rapport du religieux chargé de l'accompagnement du diacre (*Ratio 169 et aussi 155, 156*)

6 Rapport du responsable de la formation dans la Province (*Ratio 169*)

7 Avis du Conseil provincial (avec le résultat des votes secrets) (*Ratio 169*)

8 Avis personnel du Supérieur provincial (*Ratio 169*) et la mission apostolique que le Supérieur Provincial suggère au Supérieur Général de confier au candidat comme première nomination apostolique (voir p. 4 de cette fiche).

CONTENU ET ESPRIT DES RAPPORT ET DES AVIS

Les rapports et les avis porteront essentiellement sur (*Ratio*, p. 75) :

- 1) Les motivations du candidat pour demander l'ordination.
- 2) La manière dont le candidat a vécu le stage diaconal, du point de vue humain, spirituel, communautaire, et notamment pastoral.
- 3) Les points à creuser et les attitudes à développer dont le nouveau prêtre et le religieux chargé de son accompagnement devront tenir compte pendant les premières années du sacerdoce (*Ratio* 157, 163, 164).
- 4) Ce qui, dans l'expérience du candidat, permet de discerner ou de confirmer une orientation et/ou une mission apostolique.

L'esprit des rapports et des avis

- 1) Les différents rapports ne devraient pas consister en une répétition de l'un par l'autre. Ils se complètent, s'enrichissent ou s'éclairent.
- 2) Quant aux avis, ce qui est primordial ce n'est pas non plus la répétition. Il importe de faire ressortir les éléments qui amènent à se prononcer en faveur ou contre la demande du candidat.

Le programme du nouveau prêtre

Le nouveau prêtre établira, en lien avec le religieux chargé de son accompagnement et avec sa communauté, un programme d'activités apostoliques pour ses premières années de ministère (Ratio 163).

- Ce programme, approuvé par le Supérieur provincial, doit signaler clairement les responsabilités apostoliques confiées au nouveau prêtre, ainsi que les évaluations à faire durant les premières années du ministère presbytéral (*Ratio* 164).
- Le Supérieur provincial fera reconnaître officiellement la mission du religieux-prêtre par l'évêque du lieu d'insertion (*Ratio* 165).

EXIGENCES CANONIQUES

Le candidat doit :

- avoir présenté au Supérieur provincial une demande écrite, datée et signée de sa propre main, déclarant formellement qu'il s'engage spontanément et librement et pour toujours (*DC 1036*) ;
- avoir vingt-cinq (25) ans accomplis (*DC 1031 § 1*) ;
- jouir de la liberté voulue (*DC 1026*) ;
- être pleinement conscient des obligations que le presbytérat comporte (*DC 1028*) ;
- avoir exercé le ministère du diaconat au moins pendant six mois (*DC 1031 § 1 et 1032 § 2*).

L'évaluation du stage diaconal et la demande d'ordination presbytérale ne seront pas entreprises avant les six mois canoniques (*Ratio*, 160).

NOTE: DATES POUR ENVOYER LE DOSSIER

Pour être soumis au Supérieur général il faut normalement que ce dossier arrive quinze jours avant la tenue de la session du Conseil général. Aucun dossier ne sera soumis s'il est incomplet ou s'il arrive après le premier jour de la session du Conseil. Il faut consulter AA-Info pour en connaître les dates précises.

Première nomination apostolique

Présentation au presbytérat

En vue de la première nomination apostolique.

1. Rappel des orientations apostoliques suggérées lors de la présentation aux vœux perpétuels et au diaconat.
2. Résumé des pistes mentionnées dans le dossier de présentation au presbytérat par
 - a. Le candidat
 - b. La commission formation ou le formateur de la Province
 - c. Sa communauté
 - d. Le Provincial
3. Présenter la mission apostolique que le Supérieur Provincial suggère au Supérieur Général de confier au candidat comme première nomination apostolique.
 - Si cette mission est différente de celles suggérées lors de la présentation au diaconat, expliquer les causes du changement.
 - Expliquer en quoi cette mission répond à une priorité de la mission pour la Province et/ou le corps de l'Assomption.
 - Résumer dans le parcours du candidat (expériences apostoliques, formation académique, stages, traits de personnalité...) ce qui conduit à penser que la mission suggérée est appropriée pour le candidat.
4. Si c'est le cas, présenter la formation que le candidat devrait encore suivre pour assumer les responsabilités apostoliques envisagées.